**Annexe 2 à l’acte d’engagement**

**Performances techniques**

|  |
| --- |
| Référence de la consultation : 01-2025 |

La présente annexe permet au candidat de présenter les éléments de son offre au regard des différents critères fixés dans le Règlement de la Consultation. Ce document annexé à l’acte d’engagement est rendu contractuel.

Le candidat doit impérativement remplir le présent document.

* Organisation des prestations (note méthodologique) : **20 points**
* Les différentes étapes de la prestation avec un descriptif des délais pouvant être inférieurs aux périodes maximales annoncées dans le Cahier des Clauses Particulières. Le candidat proposera un délai d’urgence pour la planification de la visite et la transmission d’un rapport.
* La gestion pour assurer plusieurs signalements envoyés simultanément par la Caf
* Les moyens employés pour informer le locataire/bailleur du jour de la visite et le type d’informations communiquées.
* Les retours auprès de la Caf pour l’information de la date et de la réalisation effective de la visite (refus express du locataire, report, non accès au logement…)
* Moyens humains : **20 points**
* la composition de l’équipe et leur fonction.
* les qualifications de cette équipe (formation, CV, certification, agréments…) et son expérience dans le domaine du diagnostic de non-décence. **(Joindre l’ensemble des documents nécessaires à la bonne appréciation de ce sous-critère)**
* le système d’escalade garantissant une réponse (autres interlocuteurs si le principal est indisponible…)
* Qualité du modèle type de rapport présenté (Voir modèle annexe 3 du CCAP) : **10 points**

-Joindre le document en annexe

* Moyens matériels mobilisés : **10 points**
* L’ensemble des moyens matériels mobilisés pour le contrôle du logement : analyseur CO, humidimètre, télémètre….
* Temps consacré à chaque nature de prestation (visite, contre-visite et rapport) : **10 points**